

L'assemblée générale annuelle mixte (« AGM ») de la société IDSUD a approuvé l'ensemble des résolutions inscrites à son ordre du jour

Marseille, le 25 juin 2024

L'AGM de la société IDSUD (ci-après « **IDSUD** » ou la « **Société** ») qui s'est tenue le 25 juin 2024, a approuvé l'ensemble des résolutions inscrites à son ordre du jour dont la résolution relative à une réduction de capital non motivée par des pertes de la Société d'un montant nominal maximum de 1 544 513 euros, réalisée par voie d'offre publique de rachat (ci-après la « **Réduction de Capital** »).

Le détail du vote par résolution a été publié sur le site internet de la Société (<https://www.idsud.com>).

Il est rappelé que la Réduction de Capital s'inscrit dans le cadre d'une offre publique de rachat initiée par IDSUD sur ses propres actions par laquelle elle propose à ses actionnaires de leur racheter un maximum de 138 717 actions représentant 28,04% du capital social et 16,34% des droits de vote théoriques de la Société (l'« **Offre** » ou l'« **OPRA** ») et permettant de recevoir en contrepartie de chaque action IDSUD apportée à l'Offre :

- cinq (5) actions de La Française des Jeux, société anonyme dont le siège social est situé 3-7 Quai du Point du Jour 92100 Boulogne-Billancourt et dont le numéro d'immatriculation est le 315 065 292 RCS Nanterre, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0013451333 (« **La Française des Jeux** » ou « **FDJ** ») qu'IDSUD détient en portefeuille ; et
- 1,75 euro (ensemble la « **Parité d'Echange** »).

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son règlement général, l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») a, en application de la décision de conformité de l'offre publique du 25 juin 2024¹, apposé le visa n°24- 237 sur la note d'information établie par IDSUD relative à l'offre publique de rachat visant ses propres actions (la « **Note d'Information** »).

La Note d'Information ainsi que le document incluant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'IDSUD seront disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur un site internet d'IDSUD dédié (<https://www.opra-idsud.com/>) et pourront être obtenus sans frais auprès de :

IDSUD
3, Place Général de Gaulle
13001 Marseille

Banque Hottinguer
63, rue de la Victoire
75009 Paris

Il est rappelé que l'OPRA sera ouverte pour une période de 20 jours calendaires. Préalablement à l'ouverture de l'OPRA, l'AMF publiera un avis d'ouverture, et Euronext Paris publiera un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'OPRA.

Contacts :

Sophie MAS
Téléphone : 04 91 13 09 25
Email : smas@idsud.com

Actus Finance et Communication

Relations investisseurs
Guillaume Le Floch / Zineb Essafi

¹ Avis AMF n°224C[...] du 25 juin 2024.

Téléphone : 01 53 67 36 90
Email : idsud@actus.fr

Avertissement

Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne sont pas destinés à être diffusés dans un pays autre que la France. Aucun enregistrement ou approbation n'a été obtenu hors de la France. Dans certains pays, la diffusion de ce communiqué et l'offre ou la vente des actions IDSUD peuvent faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires et IDSUD invite les personnes concernées à se renseigner et à respecter ces restrictions. Une description de certaines de ces restrictions applicables à l'OPRA, à la distribution du communiqué et de la Note d'Information figure ci-dessus au 2.14 et au paragraphe 2.14 de la Note d'Information de l'Initiateur. La Société n'endossera aucune responsabilité du fait de la violation des normes légales ou réglementaires applicables par toute personne.

Le présent communiqué et le Projet de Note d'Information ont été établis sous la responsabilité de leurs signataires. IDSUD et ses collaborateurs déclinent ainsi toute responsabilité relative à l'utilisation qui pourrait être faite de l'information qu'ils contiennent et sur les conséquences possibles d'une telle utilisation, en particulier concernant les décisions prises ou les actes engagés par toute personne sur la base de ces documents. Par conséquent, l'utilisateur reconnaît être seul responsable de l'usage de ces informations.